

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Ecole Normale de Musique de Paris Alfred Cortot

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
114 Bis Boulevard Malesherbes
75017 Paris

**Assemblée Générale d'approbation
des comptes clos au 30 septembre 2025**

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29, rue du Pont
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Ecole Normale de Musique de Paris - Alfred Cortot

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association École Normale de Musique de Paris – Alfred Cortot relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Sylvie Duhalt
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	100 527	90 450	10 077	27 760	17 683	63.70
	En cours, avances et acomptes	29 304		29 304		29 304	
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	648 937	593 897	55 041	69 443	14 402	20.74
	En cours, avances et acomptes	13 624 000		13 624 000		13 624 000	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations	18 487		18 487	18 487		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	106 899		106 899	111 975	5 076	4.53
	Autres immobilisations financières	53 526		53 526	53 526		
	Total II	14 581 680	684 347	13 897 333	281 190	13 616 143	NS
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	211 447		211 447	178 277	33 170	18.61
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	682 285		682 285	831 916	149 631	17.99
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	83 386		83 386	30 893	52 493	169.92
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	3 595 939		3 595 939	2 676 071	919 868	34.37
	Total III	4 573 057		4 573 057	3 717 156	855 900	23.03
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	19 154 737	684 347	18 470 390	3 998 346	14 472 043	361.95

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	344 039	344 039		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	50 000	50 000		
	Autres				
	Report à nouveau	1 323 429	1 249 570	73 859	5.91
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	94 314	73 859	20 455	27.69
	Situation nette (sous total)	1 811 782	1 717 469	94 314	5.49
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 811 782	1 717 469	94 314	5.49
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	5 340 000	824 500	4 515 500	547.67
	Total III	5 340 000	824 500	4 515 500	547.67
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	146 052	147 157	1 105	0.75
	Total IV	146 052	147 157	1 105	0.75
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	9 500 000		9 500 000	
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	184 361	159 316	25 045	15.72
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	238 649	224 486	14 162	6.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 249 546	925 418	324 127	35.02
	Produits constatés d'avance				
	Total V	11 172 555	1 309 221	9 863 334	753.37
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	18 470 390	3 998 346	14 472 043	361.95

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	50 788	42 620	8 168	19.17
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	50 788	42 620	8 168	19.17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	50 788	42 620	8 168	19.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	88 962	77 807	11 155	14.34
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	5 352	950	4 402	463.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 898	4 898	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	5 352	3 948	9 299	235.57
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	10 215 964	5 240 914	4 975 049	94.93
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	10 121 650	5 167 055	4 954 595	95.89
5. EXCEDENT OU DEFICIT	94 314	73 859	20 455	27.69

114 B Boulevard Malesherbes

75017 PARIS

ANNEXE DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 470 389.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 10 159 823.81 Euros et dégageant un excédent de 94 313.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

INFORMATIONS GENERALES

L'association a pour objet la gestion de l'Ecole Normale de Musique de Paris permettant d'assurer l'enseignement de la musique

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'École Normale de Musique de Paris a procédé à l'acquisition de l'immeuble situé au 114 boulevard Malesherbes, à Paris, jouxtant ses locaux actuels.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement et de pérennisation des activités de l'École. À terme, cet immeuble a vocation à être intégré au projet immobilier global de l'établissement afin d'accueillir des activités pédagogiques, administratives et culturelles en lien avec son objet social.

Préalablement à sa mise en exploitation, l'immeuble doit faire l'objet d'importants travaux de rénovation, de restructuration et de mise en conformité. Compte tenu de l'ampleur des travaux restant à réaliser et de l'absence de mise en service à la clôture de l'exercice, le bien est comptabilisé en immobilisation corporelle en cours conformément aux règles comptables applicables. Le financement de cette acquisition repose sur des dons privés et des prêts reçus dans le cadre d'une campagne de mécénat.

Les ressources collectées ont été spécifiquement affectées à la réalisation de cette opération immobilière et inscrites en fonds dédiés.

Financement de l'opération immobilière

L'acquisition de l'immeuble a été pour partie financée par plusieurs concours financiers, composés de prêts et d'avances remboursables.

Au 30 septembre 2025, l'encours des financements liés à cette opération s'élève à 9 500 000 €. Cet encours correspond à un financement privé sans intérêt d'une durée de 10 ans, assorti d'une faculté de conversion en mécénat dans les conditions prévues par la convention de financement.

Les principales caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- Prêt relais : 5 500 000 €
- Prêts classiques : 4 000 000 €
- Modalité de remboursement : remboursement du capital in fine à l'échéance des prêts.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, modifié par le règlement ANC 2020-08.

Note relative aux fonds dédiés affectés au projet immobilier

Une partie des fonds dédiés figurant au passif du bilan correspond aux dons reçus spécifiquement dans le cadre du financement de l'acquisition de l'immeuble situé au 114 boulevard Malesherbes.

Au 30 septembre 2025, le montant des fonds dédiés affectés à ce projet immobilier s'élève à 4 100 000 €.

Conformément aux principes comptables applicables, l'Association a fait le choix comptable de rapporter en produits le montant des dons reçus pour le financement de l'immeuble sur la même durée que celle qui sera retenue pour l'amortissement de l'immeuble lors de sa mise en service.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**Informations générales complémentaires****Notes sur le bilan****Actif immobilisé**

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans le tableau " Immobilisations et Amortissements ".

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciel : 1 an
- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- Pianos pour l'enseignement : 5 ans
- Autres instruments : 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Etat des créances

L'état des échéances des créances, des provisions pour dépréciation et des charges constatées d'avance sont détaillés sous forme de tableaux annexés.

Passif du bilan

Les variations des fonds associatifs, des provisions et des fonds dédiés sont détaillés sous forme de tableaux annexés.

Le poste " Autres dettes " pour un total de 1 257 961 € représente essentiellement les avances des élèves au titre de la scolarité 2025/2026 pour 1 191 800 €.

L'engagement au titre des indemnités de retraite donne lieu à la comptabilisation d'une provision. Conformément à l'exception prévue par la Recommandation de l'ANC n°2013-02, cette provision est estimée selon les modalités simplifiées suivantes :

- Estimation de l'indemnité due à la date de départ à la retraite sur la base du brut mensuel chargé à la date de clôture.
- Etalement de l'indemnité ainsi calculée sur la durée d'acquisition du droit.

Recettes d'exploitation**Notes sur le compte de résultat**

Les frais de scolarité figurant en produits correspondent à la totalité des frais, les bourses accordées aux élèves étant comptabilisées dans les " Autres charges ".

Outre les frais de scolarité, le chiffre d'affaires comprend la refacturation de prestations administratives pour un montant de 96 715 €.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	100 527		29 304
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1		
Installations générales agencements aménagements divers		277 538		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		29 233		3 328
Emballages récupérables et divers		336 437		2 399
Immobilisations corporelles en cours				13 624 000
Avances et acomptes				
	TOTAL	643 210		13 629 727
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		18 487		
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières		165 501		
	TOTAL	183 988		
	TOTAL GENERAL	927 725		13 659 031

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			129 831	129 831
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				1	1
Installations générales agencements aménagements divers				277 538	277 538
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				32 561	32 561
Emballages récupérables et divers				338 836	338 836
Immobilisations corporelles en cours				13 624 000	13 624 000
Avances et acomptes					
	TOTAL			14 272 937	14 272 937
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				18 487	18 487
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières			5 076	160 425	160 425
	TOTAL		5 076	178 912	178 912
	TOTAL GENERAL		5 076	14 581 680	14 581 680

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	72 767	17 683		90 450
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1			1
Installations générales agencements aménagements divers		247 431	5 079		252 511
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		20 491	4 624		25 115
Emballages récupérables et divers		305 844	10 425		316 270
TOTAL		573 768	20 129		593 897
TOTAL GENERAL		646 535	37 812		684 347
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	17 683			
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers		5 079			
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier		4 624			
Emballages récupérables et divers		10 425			
TOTAL		20 129			
TOTAL GENERAL		37 812			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	344 039				344 039
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	50 000				50 000
Report à nouveau	1 249 570	73 859		0-	1 323 429
Excédent ou déficit de l'exercice	73 859	73 859-	94 314	0	94 314
Situation nette	1 717 469				1 811 782
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 717 469		94 314	0	1 811 782

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	824 500	5 340 000	824 500			5 340 000	5 340 000
Programme Général Div	236 600	440 000	236 600			440 000	440 000
Fonds de Bourse	570 000	800 000	570 000			800 000	800 000
Fonds de Bourse de Vie	17 900		17 900				
Dons- nouvel immeuble		4 100 000				4 100 000	4 100 000
TOTAL	824 500	5 340 000	824 500			5 340 000	5 340 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	147 157	27 050	28 155		146 052
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	147 157	27 050	28 155		146 052
TOTAL GENERAL	147 157	27 050	28 155		146 052
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		27 050	28 155		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	106 899	5 076	101 823
Autres immobilisations financières	53 526		53 526
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	211 447	211 447	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	251	251	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 984	5 984	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	5 000	5 000	
Groupe et associés	300 000	300 000	
Débiteurs divers	370 550	370 550	
Charges constatées d'avance	83 386	83 386	
TOTAL	1 137 043	981 694	155 349
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 076		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	9 500 000			9 500 000
Fournisseurs et comptes rattachés	184 361	184 361		
Personnel et comptes rattachés	74 891	74 891		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 847	135 847		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	27 911	27 911		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 249 546	1 249 546		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 172 555	1 672 555		9 500 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	75 733
Autres créances	11 881
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	87 613

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 197
Dettes fiscales et sociales	117 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	213 757

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
- CCA ASSU 10/25 AU 6/26	17 170		
- CCA ASSU 10/25 AU 2/26	525		
- CCA TR 10/2025	2 637		
- CCA COM 10/2025	35		
- CCA COACCESS 10 A 12/25	140		
- CCA ETNA FRANCE 10/25-08/26	500		
- CCA ABON AMEN 1/10/25 -24/6/26	36		
- CCA STANLEY MAINTENACE INCENDI	3 893		
- CCA FRANFINANCE 4E T 2025	2 007		
- CCA IPSSI CLOUD 1/10-31/10/26	387		
- DESKIT 10/25-11/25	115		
- CCA COPWELL 01/10-01/11/25	428		
- CCA CARTE SNCF 25/26 PROF	349		
- CCA DESKIT 10/2025	136		
- CCA EUDONET 10/25- 06/26	2 186		
- CCA GANDI DOMAINE 2 ANS	56		
- CCA GANDI DIMAINE 1 AN	180		
- CCA COPIEUR 4E T 2025	2 005		
- CCA ASSURANCE114 1/10-18/11/25	877		
- CCA FD FRANCE ASIE	1 667		
- CCA FNEP 4ET25	493		
- CCA METRONAUT 25/26	9 000		
- CCA ATTACHEE PRESSE	1 500		
- CCA VIALMA 25/26 ACOMPTE	26 400		
- CCA BEIJING	4 770		
- CCA AIR FRANCE VOYAGE NY 10/25	2 262		
- CCA AIR FRANCE VOYAGE NY 10/25	110		
- CCA AIR FRANCE VOAYGE NY 10/25	2 873		
- CCA AIR FRANCE VARSOVIE 10/25	514		
- CCA DESKIT 10/2025	136		
Total	83 386		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	156
Total	160

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 13 102 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 13 102 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGULARISATION DE TIERS	2 252	77200000
- CONTENTIEUX CLIENT	3 100	77800000
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	5 352	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Transferts de charges

Nature	Montant
PRISE EN CHARGE FORMATION DU PERSONNEL	4 000
REMBOURSEMENT TIERS	5 728
Total	9 728

Liste des filiales et participations

[illegible]

État du contributeur ¹	Date ² de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique ³ du contributeur	Nature ⁴ de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect ⁴ de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement ⁴	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource ⁴
Belgique	10/03/2025	ENTREPRISE	DONS	DIRECT	VIREMENT	15 000
Total - État X						
Total - État Y	15/05/2025	PARTICULIER	DONS	DIRECT	VIREMENT	2 000
Portugal	07/04/2025	ENTREPRISE	DONS	DIRECT	VIREMENT	5 000
Total - État Z						
Luxembourg	26/11/2024	ENTREPRISE	DONS PRÊT	DIRECT	VIREMENT	1 000 000 1 000 000
Total - État Z						
Luxembourg	26/11/2024	ENTREPRISE	DONS PRÊT	DIRECT	VIREMENT	1 000 000 1 000 000
Total - État Z						
Luxembourg	26/11/2024	ENTREPRISE	PRÊT DONS	DIRECT	VIREMENT	6 500 000 1 000 000
Total - État Z						

1. Les avantages et ressources sont regroupés par État. Il peut s'agir :

- de l'État du contributeur ;
- de l'État du siège social d'une personne morale étrangère ;
- de l'État du siège d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;

2. L'état de résidence fiscale d'une personne physique non résidente fiscale en France.

3. Les avantages et ressources sont classés, pour chaque État, par ordre chronologique en fonction de la date de l'encaissement ou, pour un avantage ou une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement acquis ou la période durant laquelle il est accordé.

4. Indiquer s'il s'agit :

- d'un État ou d'une autre collectivité publique ;
- d'une autre personne morale ;
- d'une personne physique.

4. Conformément à l'article 4 du décret 2021-1812 du 24 décembre 2021.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Transactions avec contreparties

- Le comité Albert Roussel au sein de l'Association l'Amicale de l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot a attribué, le 20 mai 2025, à l'Association École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot une subvention de 9 250 € dans le cadre du projet Académie de Musique Française pour Piano.

- Une convention de compte-courant a été signée le 15 juin 2016 au titre de laquelle notre Association consent à la société SA de l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot une avance en compte-courant pour le financement de travaux de rénovation des salons et de mise en conformité PMR.

Cette convention a été prorogée par un avenant signé le 27 septembre 2021 pour une durée équivalente de 5 ans et dans les mêmes conditions de rémunération annuelle, soit 1,50 %.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, le montant des intérêts s'est élevé à 4 500 €.

- Une convention d'assistance a été signée le 1er octobre 2015 au titre de laquelle notre Association met à disposition de la société SA de l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot l'assistance comptable, en gestion sociale, financière et juridique par le biais de son équipe administrative.

Un avenant à cette convention a été signé le 30 septembre 2021 afin d'actualiser les modalités de mise à disposition, en incluant un domaine supplémentaire : l'assistance commerciale.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, le coût de l'assistance facturé par notre Association auprès de la Société s'élève à 54 751 €.

- Une convention d'assistance a été signée le 1er octobre 2015 au titre de laquelle notre Association met à disposition de l'Association l'Amicale de l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot l'assistance comptable par le biais de son équipe administrative.

Un avenant à cette convention a été signé le 30 septembre 2021 afin d'actualiser les modalités de mise à disposition, en incluant l'assistance administrative ainsi que l'assistance en gestion du mécénat et des partenariats.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, le coût de l'assistance facturé par notre Association auprès de l'Association l'Amicale s'élève à 41 964,08 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Notre Association a obtenu, par mandat autorisé par le Conseil d'Administration de l'Association l'Amicale de l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot du 15 décembre 2015, délégation pour appeler, collecter et reverser à l'Amicale les cotisations de ses membres. Cette prestation n'est pas rémunérée.

- Notre Association a conclu le bail du 17 février 1984 portant sur des locaux sis au 114 bis boulevard Malesherbes à Paris avec la société SA de l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot. Le loyer a fait l'objet d'une révision triennale au 01/01/2023 et n'a pas été modifié depuis cette date.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, le coût des loyers s'élève à 128 462,40 € et le montant du dépôt garantie à 53 526,00 €.

Le comité Albert Roussel de l'Association l'Amicale de l'ÉCOLE NORMALE DE MUSIQUE DE PARIS-ALFRED CORTOT attribue à notre association, conformément à la décision prise lors de sa réunion du 31 mai 2010, deux subventions annuelles.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, les montants ont été réévalués afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation depuis 2010 et s'établissent comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 37 500 € ;
- un fonds de bourses d'études de 18 750 €.